



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Autorisation du comptable
à passer des opérations
d'ordre non budgétaire

Décision n° 22 07 03

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Michel Lottier par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Noël Albin par Monsieur Alain Alessio, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Béatrice Ellul, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

Absent non représenté : Monsieur Gérard Saramito

Mme Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre des corrections sur exercice antérieur, les services de la DGFIP sollicitent la régularisation de l'amortissement des subventions rattachées à des actifs amortissables.

Le comptable public demande ainsi à être autorisé à passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- débit du compte 139312 pour 12 787,85 euros
- débit du compte 139313 pour 2 366,56 euros
- par le crédit du 1068 pour 15 154,41 euros

Monsieur Francis Tujague, 1^{er} Vice-président chargé des finances, propose que ces écritures soient autorisées.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le comptable public à passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- débit du compte 139312 pour 12 787,85 euros
- débit du compte 139313 pour 2 366,56 euros
- par le crédit du 1068 pour 15 154,41 euros

AR Prefecture

006-240600593-20220705-CC220703-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Mme Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Décision n°22 07 03

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD 2704
06440 PLAUSASC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06 -